



REUNION DU COMITE SYNDICAL MERCREDI 27 MARS 2024

-:-

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2023
- Compte Administratif – Exercice 2023
- Budget Primitif Principal – Exercice 2024
- Incrémentation de la provision pour le curage de l'étang du coq sur l'exercice 2024
- Convention avec la ville de Pontault-Combault pour les missions de services supports

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2023

Il est demandé aux membres du comité syndical, d'approuver les documents déposés par le comptable public, statuant sur l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes effectuées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

INCREMENTATION DE LA PROVISION POUR LE CURAGE DE L'ETANG DU COQ SUR L'EXERCICE 2024

Créé dans les années 80, l'étang du Coq était initialement pourvu d'un ouvrage de dessablage dont le but était de limiter l'envasement de l'étang. Malheureusement, suite à une crue du Morbras, cet ouvrage a été détruit, accélérant depuis quelques années l'envasement de l'étang. Afin de garantir l'équilibre écologique du site et de maintenir la fonction hydraulique de l'étang, un curage sera donc à réaliser dans les années à venir.

Vu la superficie de l'étang, cette opération sera très onéreuse pour le syndicat. Pour pallier cette future dépense, il a ainsi été fait le choix, depuis 2019, de provisionner de l'argent en vue d'effectuer ces travaux.

Afin d'éviter que cette provision apparaisse en excédent de fonctionnement il a été décidé de mettre en place une provision semi-budgétaire de droit commun.

Les sommes provisionnées chaque année apparaîtront comme dépenses dans le budget de fonctionnement de l'année en question, et au moment où la reprise sur provision s'avèrera nécessaire, la somme provisionnée apparaîtra comme recette.

Il est donc demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur l'augmentation de la provision mise en place en 2019, à hauteur de 50 000 € sur l'exercice 2024.

CONVENTION AVEC LA VILLE DE PONTAULT-COMBAULT POUR LES MISSIONS DE SERVICES SUPPORTS

Depuis de nombreuses années, la commune de Pontault-Combault met à disposition du SMAM des fonctions supports (ressources humaines et informatiques) en apportant conseil, assistance, savoir-faire et expertise dans ces domaines. Par ces prestations supports, la commune contribue au bon fonctionnement du SMAM et lui permet d'agir pleinement dans ses domaines de compétences.

Il convient de définir dans un protocole de collaboration, la nature des liens fonctionnels existant entre le SMAM et les services de la commune.

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer sur les termes de la présente convention.

Questions diverses

Point sur les projets de l'étang du Coq.